



Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 15-5-2018 Date de révision: 17-2-2025 Remplace la version de: 11-6-2024 Version: 2.4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Gearlube GL-4 80W
Code du produit : 02.10.20
Type de produit : Lubrifiants
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Huile de transmission

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kroon-Oil B.V.
Dollegoorweg 15
NL 7602 EC Almelo
Pays-Bas
T 0031 (0)546 81 81 65
vib@kroon-oil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays/Région | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|-------------|--|-------------------------------|-------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 | +32 70 245 245 | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |
| Luxembourg | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles | +352 8002 5500 | Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais |

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Pays/Région | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|-------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|--|
| Suisse | Tox Info Suisse | Freiestrasse 16 8032 | 145 +41 44 251 51 51 | (de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, H412
catégorie 3

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée et additifs.

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|-----------|--|
| Polysulfides, di-tert-Bu | N° CAS: 68937-96-2 N° CE: 273-103-3 N° REACH: 01-2119540515-43 | 0,3 – 2,5 | Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412 |
| C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines | N° CE: 627-034-4 N° REACH: 01-2119473797-19 | < 0,3 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) |

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Limites de concentration spécifiques: | | |
|---------------------------------------|--|--|
| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques (%) |
| Polysulfides, di-tert-Bu | N° CAS: 68937-96-2 N° CE: 273-103-3 N° REACH: 01-2119540515-43 | (46 < C ≤ 100) Skin Sens. 1B; H317 |

Remarques : L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Température de stockage : 0 – 40 °C
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Gearlube GL-4 80W

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit. En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée

5 mg/m³ - ACGIH TLV (fraction inhalable).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire

| Type | Champ d'application | Caractéristiques | Norme |
|----------------------|---------------------|------------------|--------|
| Lunettes de sécurité | Gouttelettes | limpide | EN 166 |

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains

| Type | Matériau | Perméation | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
|---------------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|------------|
| Gants réutilisables | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | ≥0.35 | | EN ISO 374 |

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Marron. |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : -30 °C - ASTM D5950 (point d'écoulement) |
| Point d'ébullition | : Pas disponible |
| Inflammabilité | : Non applicable |
| Propriétés explosives | : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion. |
| Limite inférieure d'explosion | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion | : Pas disponible |
| Point d'éclair | : 205 °C - ASTM D92 (COC) |
| Température d'auto-inflammation | : Pas disponible |
| Température de décomposition | : Pas disponible |
| pH | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : 77 mm ² /s (40 °C) - ASTM D7042 |
| Solubilité | : Eau: Insoluble / Peu miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50°C | : Pas disponible |
| Densité | : 0,889 kg/l (15 °C) - ASTM D4052 |
| Densité relative | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C | : Pas disponible |
| Caractéristiques d'une particule | : Non applicable |

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec les oxydants (forts).

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

| | |
|------------------|---|
| DL50 orale | 1689 mg/kg (méthode OCDE 401) |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

| | |
|----|-------------------|
| pH | 11,7 Temp.: 20 °C |
|----|-------------------|

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

| | |
|----|-------------------|
| pH | 11,7 Temp.: 20 °C |
|----|-------------------|

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

| | |
|---|---------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |
|---|---------------------------------------|

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

| | |
|--|---|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 3,25 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Danger par aspiration : Non classé

Gearlube GL-4 80W

| | |
|------------------------|--|
| Viscosité, cinématique | 77 mm ² /s (40 °C) - ASTM D7042 |
|------------------------|--|

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Viscosité, cinématique | 5,245 mm ² /s |
|------------------------|--------------------------|

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Polysulfides, di-tert-Bu (68937-96-2) | |
|---------------------------------------|--|
| CE50 - Crustacés [1] | 63 mg/l |
| CE50 72h - Algues [1] | 0,838 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum) |
| CE50 96h - Algues [1] | > 100 mg/l |

| C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines | |
|---|--|
| CL50 - Poisson [1] | 0,84 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) |
| CL50 - Poisson [2] | 4,21 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) |
| CE50 - Crustacés [1] | 0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 - Crustacés [2] | 0,98 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 72h - Algues [1] | 0,46 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| CE50 72h - Algues [2] | 0,38 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| CEr50 algues | 0,04 mg/l (96h, Selenastrum capricornutum) |
| LOEC (chronique) | 0,032 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d' |
| NOEC (chronique) | 0,013 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d' |
| NOEC chronique crustacé | 0,013 mg/l (21d, Daphnia magna) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Gearlube GL-4 80W | |
|---|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
| Polysulfides, di-tert-Bu (68937-96-2) | |
| Persistance et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
| Biodégradation | 13 % (Sturm, 28 d) |
| C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines | |
| Persistance et dégradabilité | Non rapidement dégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Polysulfides, di-tert-Bu (68937-96-2) | |
|---|--------------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | 6 (Octanol/water coefficient, 0,1 d) |
| C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines | |
| BCF - Poisson [1] | 500 mg/l (valeur calculée) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | 4,33 (25°C) |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Réglementation régionale sur les déchets | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. |
| Méthodes de traitement des déchets | : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Eliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
| Indications complémentaires | : Ne pas réutiliser des récipients vides. |
| Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) | : 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | | | | |
| Non réglementé pour le transport | | | | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

| Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH) | | |
|---|--|---|
| Code de référence | Applicable sur | Titre de l'entrée ou description |
| 3(b) | Polysulfides, di-tert-Bu ; C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines | Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10 |
| 3(c) | Gearlube GL-4 80W ; Polysulfides, di-tert-Bu ; C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines | Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1 |

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Directives nationales

Suisse

Ordonnance sur les COV (VOCV, SR 814.018) : 0,0036 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

| Rubrique | Élément modifié | Remarques |
|----------|--|----------------|
| | Date de révision | Modifié |
| | Remplace la fiche | Modifié |
| 3 | Composition/informations sur les composants | Modifié |
| 4.1 | Mesures de premiers secours pour le secouriste | Ajouté |
| 4.3 | Autre avis médical ou traitement | Modifié |
| 9 | Densité | Modifié |
| 10.3 | Possibilité de réactions dangereuses | Modifié |

Abréviations et acronymes:

| | |
|-------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| FBC | Facteur de bioconcentration |
| VLB | Valeur limite biologique |
| DBO | Demande biochimique en oxygène (DBO) |
| DCO | Demande chimique en oxygène (DCO) |
| DMEL | Dose dérivée avec effet minimum |
| DNEL | Dose dérivée sans effet |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne |
| CE50 | Concentration médiane effective |
| EN | Norme européenne |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| CL50 | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé |
| NOEC | Concentration sans effet observé |

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Abréviations et acronymes: | |
|----------------------------|---|
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| VLE | Limite d'exposition professionnelle |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PNEC | Concentration(s) prédite(s) sans effet |
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS | Fiche de Données de Sécurité |
| STP | Station d'épuration |
| DThO | Besoin théorique en oxygène (BThO) |
| TLM | Tolérance limite médiane |
| COV | Composés organiques volatiles |
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |
| ED | Perturbateur endocrinien |

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|--------------------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Skin Corr. 1 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 |
| Skin Sens. 1B | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Gearlube GL-4 80W

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.